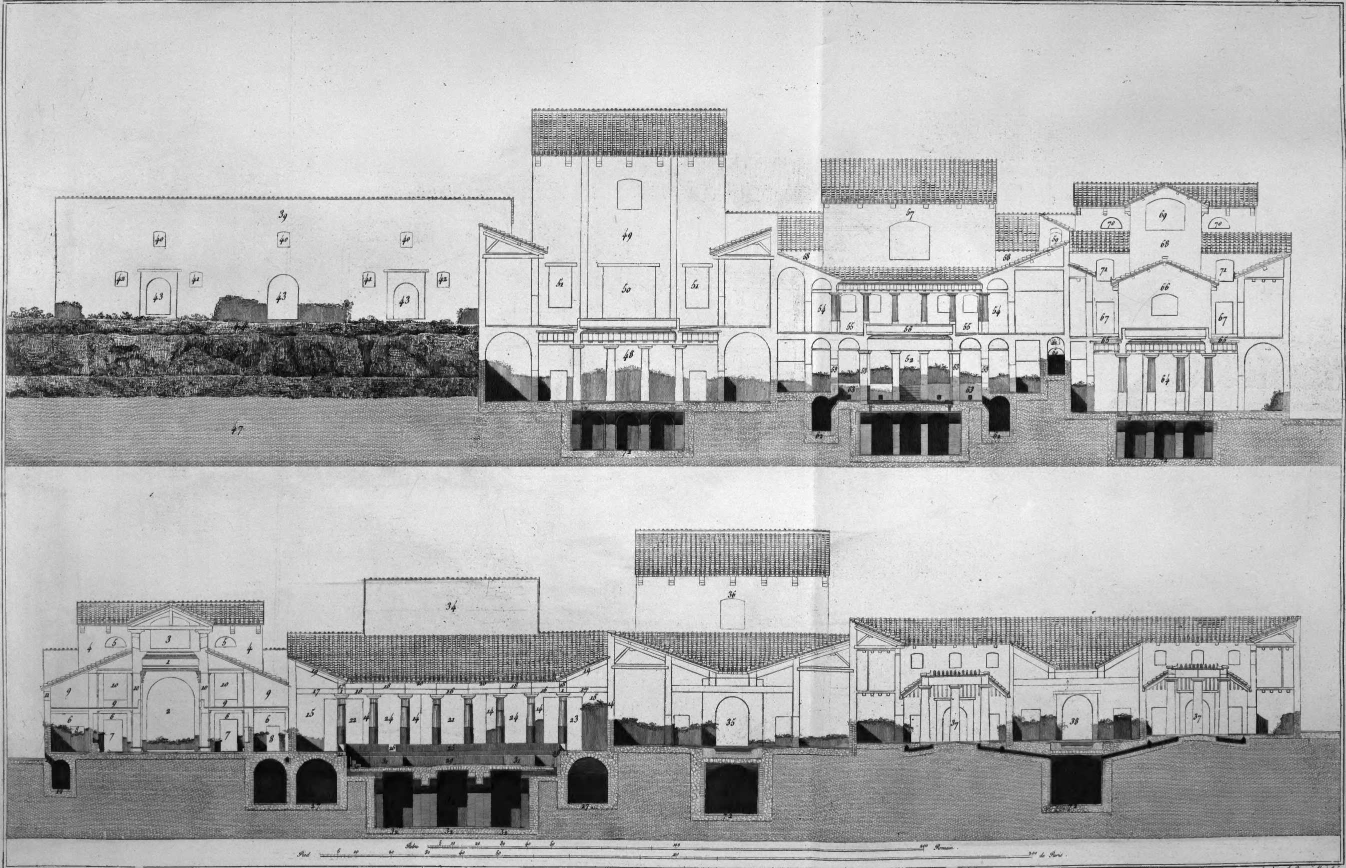

Dessiné par F. B. Piranesi. Gravé par F. Piranesi l'an 1806.

Sections générales des trois Maisons précedentes dont on a demontré les restes dans la Pl. XLIV. depuis le N.º 3. jusqu'au N.º 11. Supplées dans toutes leurs parties correspondantes a ce qui à été indiqué en les Pl. précedentes depuis le N.º 50. jusqu'au N.º 54. en les gravants au trait, et laissant en clair-obscur les parties éxistantes dans la Ville de Pompeia.